



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**19 septembre 2008**

Le 19 septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 septembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37  
Présents : 33  
Nombre de pouvoir : 2  
Nombre de Votes : 35

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

### ETAIENT PRESENTS :

**Commune de Briançon :** M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD - M. Romain GRYSKA (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENAIRE – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

**Commune de Cervières :** M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ.

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Roger GUGLIEMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

**Commune de Névalche :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY.

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET) - Mme Nicole MATHONNET.

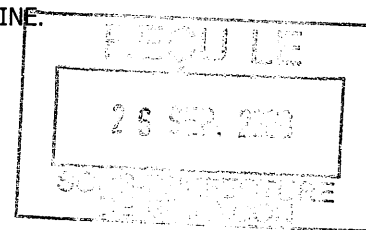
**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.  
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

**ETAIT EXCUSÉ :** M. Pierre BOUVIER

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 19 septembre 2008 –



# DELIBERATION N° 2008-047 DU 19 SEPT 2008

Rapporteur : M. le Président

**OBJET : FINANCES**  
**Fonds de concours communautaires**

REÇU LE

26 SEP. 2008

SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANÇON

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** la loi n°2004 - 809 du 13 août 2004, relatives aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

**Vu** les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 9 septembre 2008,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Briançon du 22 juillet 2007, favorable à l'unanimité,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 12 septembre 2008,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

## DÉLIBÈRE

■ Décide de répondre aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais.

■ Décide de verser, au titre de ce Fonds de Concours, le montant suivant, conformément au plan de financement adopté par la Commune de Briançon dans sa délibération du 22 juillet 2008 : 214 645 € pour la réalisation de travaux de voirie, l'acquisition de matériaux de propreté urbaine et l'aménagement d'un jardin du souvenir ainsi que d'un skate park.

■ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général 2008, article 204.

■ Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

25 SEP. 2008

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 26 SEP. 2008

Pour extrait conforme  
Le Président,

Alain BAYROU.